FFBB Procès Verbal n°12
MNS/FV Saison 2008/2009

BUREAU FEDERAL

Réunion du 8 Mai 2009 à Cannes

Présents: Mmes Françoise AMIAUD, Roselyne BIENVENU, Sophie GABORY et Marie-

Noëlle SERVAGE.

MM Thierry BALESTRIERE, Pierre COLLOMB, Frédéric FORTE, Rémy GAUTRON, Jean-Yves GUINCESTRE, Jean-Marc JEHANNO et Jean-Pierre

SIUTAT.

Assiste en partie: M. Yvan MAININI, Président (Bureau de FIBA-Europe)

Assistent: MM. Daniel BES, Patrick COLETTE, Jean-Pierre DE VINCENZI (DTN), Francis

FLAMME, Philippe LEGNAME et Christophe ZAJAC.

Excusés: MM. Jacques DENEUX (en mission), Jean-Pierre HUNCKLER (Organisation AG

FIBA-Europe).

1. Ouverture

Le Président souhaite la bienvenue aux membres présents et tient à remercier le Président de la Ligue Côte d'Azur, Monsieur Patrick COLETTE et le Président du Comité Départemental des Alpes-Maritimes, Monsieur Daniel BES, pour leur accueil à Cannes.

Il précise qu'il ne pourra pas assister à la totalité du Bureau Fédéral car la réunion du Bureau de la Zone Europe lors de l'Assemblée Générale FIBA-Europe commence à 17h30. Jean-Pierre SIUTAT assurera la suite.

2. Débat d'Orientation

Yvan MAININI : cette réunion est très proche du prochain Comité Directeur mais il semble pertinent de permettre aux membres du Bureau Fédéral de rencontrer les acteurs du Basket Européen lors de l'Assemblée Générale de la FIBA-Europe et ainsi avoir un meilleur aperçu du fonctionnement de cette instance.

a) Vulgarisation de la Politique Fédérale

Yvan MAININI: pour pallier aux interrogations des différentes instances fédérales, la mise en place d'un « tour de France » par binômes (Membre du Bureau Fédéral + Directeur ou Administrateur de Pôle) est proposée. Des réunions organisées directement sur le terrain entre le 15 mai et le 15 juin 2009, permettront d'expliquer les objectifs et directives de la nouvelle Politique Fédérale.

Le public visé à travers ces actions est principalement les responsables de Ligues Régionales, Comités Départementaux, les Délégués des Ligues Régionales et Comités Départementaux à l'Assemblée Générale, les CTS et CTF.

Jean-Pierre SIUTAT trouve que ce concept, intéressant, pourrait être renouvelé au cours du mandat.

Thierry BALESTRIERE souligne la nécessité d'un document support commun pour tous les intervenants.

Yvan MAININI souhaite attirer l'attention des membres du Bureau Fédéral sur le caractère purement informatif des réunions.

Jean-Yves GUINCESTRE : le délai est court pour organiser la logistique et réunir un maximum de monde sur une si courte durée.

Bureau Fédéral du 8 Mai 2009

b) <u>Commission Contrôle de gestion : Point sur la situation des clubs et propositions de</u> modifications réglementaires.

Francis FLAMME fait un rapide état des lieux sur les situations des clubs de LFB reçus récemment à la FFBB par la Commission de Contrôle de Gestion. Il en ressort que certains connaissent des difficultés financières. Pour pallier à ce constat des propositions de modifications réglementaires pour la saison 2009-2010 sont proposées :

- Le dépôt de bilan entraine la rétrogradation
- Ajout à l'article 609.25g: Peut être sanctionnée toute association ou société sportive qui n'aura pas respecté les échéances du plan d'apurement (40/30/30) du passif fixé par la Commission.
- Supprimer les pénalités financières et les remplacer par une pénalité de points
- L'accession en LFB ne se fera que pour un club ayant une situation nette positive
- Engagement en Coupe d'Europe lié à des critères financiers.
- Précision sur les documents à produire avant le 15 avril
 - → Rapport du Commissaire Aux Comptes sur la situation estimée de la saison en cours et le budget prévisionnel de la saison suivante
 - → Production de la balance arrêtée au 31 mars 2009

Le Bureau Fédéral souhaite que ces modifications réglementaires soient soumises au Comité

<u>Directeur des 15 et 16 Mai 2009 pour adoption et demande une étude pour une formule de</u>

championnat.

c) Commission Fédérale Sportive : Propositions de modifications réglementaires

Philippe LEGNAME présente les propositions de modifications des Règlements Sportifs Particuliers des différents Championnats de France.

1. Pour l'ensemble des Championnats de France séniors

Les clubs de ces divisions ont demandé la suppression de la règle relative à l'obligation d'aligner sur les feuilles de match 2 joueur(euse)s de -21 ans (ou -23 ans selon les cas) ayant une participation effective.

Après discussion, accord du Bureau Fédéral

- 2. <u>Pour la NM1</u>: Une réunion s'est tenue au siège de la Fédération le vendredi 06 mars 2009, au cours de laquelle les Présidents de NM1 ont transmis des propositions de modifications de la formule du championnat et des règles de participation.
 - a. Pour la formule du championnat, il est proposé de mettre en place à l'issue de la 1^{ère} phase (18 clubs en matchs aller-retour) un play-off opposant en ¼ de finale sur un match (sur le terrain du mieux classé) :
 - Match 1 : 2ème contre 9^{ème}
 - Match 2 : 5ème contre 6ème
 - Match 3 : 3ème contre 8ème
 - Match 4 : 4ème contre 7^{ème}

Les vainqueurs des ¼ de finales disputeront une phase finale (sur le terrain de l'équipe 1 ere de la première phase) avec le 1 jour les demi-finales (vainqueur match 1 contre vainqueur match 2 puis vainqueur match 3 contre vainqueur match 4) et le 2 ème jour la finale opposant les vainqueurs des ½ finales. Le 1 de la 1 ère phase est champion de France et accède en PROB. Le vainqueur des play-offs est le 2 ère accédant en PROB.

Après discussion, accord du Bureau Fédéral

- b. Pour les règles de participation, les Présidents ont proposé des modifications dont l'objectif est de favoriser la participation des joueurs français à savoir :
 - Date de qualification: possibilité de qualifier des joueurs, quelle que soit leur nationalité, jusqu'à la 12ème journée retour (dans le respect de l'article 13.2 des Règlements Sportifs des championnats, trophées et Coupe de France). Les clubs souhaitent avoir la possibilité, sur ce point, de pouvoir recruter après le 30 novembre un joueur français au chômage depuis le début de la saison plutôt qu'un joueur étranger.

Bureau Fédéral du 8 Mai 2009 2/5

- Joueur étranger hors EEE: les Présidents de NM1 ont proposé la possibilité d'aligner au maximum jusqu'à 4 joueurs étrangers hors EEE différents au cours d'une même saison en maintenant la disposition précisant qu'un club ne peut utiliser au cours d'une même rencontre, qu'un joueur étranger hors EEE.
- Types de licences autorisées : 6 M ou T quelle que soit la nationalité (cette saison, les clubs avaient la possibilité d'aligner 4 M ou T français + 2 M ou T étrangers). Ces modifications prévoient la suppression des dispositions relatives à l'interdiction de remplacer un joueur étranger hors EEE pendant sa suspension et à la possibilité de recruter un joueur étranger hors EEE ayant évolué dans un club LNB au cours de la même saison.

Après discussion, accord du Bureau Fédéral

c. <u>Pour la NM2 et la NF2</u> : il est proposé de modifier la formule des ¼ de finale (matchs aller-retour) en la remplaçant par un ¼ de finale en 2 matchs gagnants avec le match aller sur le terrain du 2^{ème} et le match retour et la belle éventuelle sur le terrain du 1^{er}.

Après discussion, accord du Bureau Fédéral

d) LNB : proposition de modifications réglementaires

Jean-Pierre SIUTAT expose aux membres du Bureau Fédéral les 6 propositions de modifications réglementaires de la LNB.

1. La mise à disposition de 2 places en NM2 ou NM3 pour les équipes Espoirs PRO A des 2 clubs descendant en PRO B ou à défaut pour des clubs de PRO B candidats et ayant déjà une équipe réserve en pré-national.

Après discussion, le Bureau Fédéral accepte :

- Pour la saison 2010-2011, la mise à disposition de 2 places en NM3 pour les équipes Espoirs PRO A des 2 clubs descendant en PRO B à partir de la saison prochaine, mais refuse cette disposition pour la PRO B
 - Pour la saison 2009-2010, la possibilité de mettre à disposition en cas de place vacante une place en NM3 pour une Equipe Espoir d'un (ou deux) club(s) descendant de Pro B
- 2. La mise à disposition pour tous les clubs de la LNB d'une place cadets France 2^{ème} division ou 1^{er} division si le classement le permet soit 34 places.

Accord du Bureau Fédéral

- 3. Mise en place d'une double licence pour les joueurs
 - Après discussion, accord du Bureau Fédéral pour une étude au cours de la saison 2009-2010 pour une application en 2011.
- 4. La DTBN Un allégement et assouplissement du Cahier des charges pour la PRO B

 <u>Le Bureau Fédéral refuse le point concernant la formation sportive. Il refuse également le point sur l'encadrement sportif des centres de formation car il s'agit d'une problématique à destination du Ministère de la Santé, de la Jeunesse, de la Vie Associative et des Sports.</u>
- Harmonisation des dates limites de mutation pour les aspirants / stagiaires avec celles de la LNB.

Le Bureau Fédéral refuse la proposition

6. Valorisation des équipes réserves « jeunes » par une augmentation des licences T ou M. Le Bureau Fédéral refuse la proposition

e) Réorganisation Fédérale

Jean-Pierre SIUTAT expose la proposition de méthode de travail qui doit être déclinée par pôle. Chaque Directeur de Pôle se verra adresser le document de synthèse qui se présente sous forme de plaquette.

Bureau Fédéral du 8 Mai 2009

Marie-Noëlle SERVAGE annonce la nomination de Christophe ZAJAC en tant que Directeur Administratif et Financier de la FFBB en remplacement de Dominique LATTERRADE promu Directeur Technique National de la Fédération Française de Lutte.

Christophe ZAJAC sera remplacé par Mathieu SOUCHOIS en tant que Directeur du Pôle Formation. Son arrivée est prévue à la FFBB le 2 juin prochain.

3. Administration Générale

a) Evolution des honoraires médicaux

Jean-Yves GUINCESTRE fait état d'une demande de revalorisation des honoraires qui est à l'étude.

b) Zones : validation des délégations aux Trésoriers

Ce point est reporté à l'Ordre du Jour du prochain Comité Directeur prévu les 15 et 16 mai 2009.

c) Propositions de Conciliations

Marie-Noëlle SERVAGE fait une information sur deux dossiers de conciliations du CNOSF pour lesquelles le conciliateur a proposé aux associations de s'en tenir à la décision contestée. Cela concerne :

- Basket Saint Macaire conteste la décision de la Chambre d'Appel de la FFBB relative à la qualification d'un joueur.
- o Reims Saint Jacques Sport conteste la décision de la Chambre d'Appel de la FFBB lui infligeant une amende de 3 000 euros.

d) Désignation du Comité d'Examen des Vœux

Thierry BALESTRIERE propose au sein de cette Commission : David ATTAR, Patrice ROMERO et Yannick OLIVER.

Accord du Bureau Fédéral

e) Candidatures pour l'organisation de l'Assemblée Générale 2010

Marie-Noëlle SERVAGE annonce les trois candidatures : Limoges, Aix les Bains et Besançon. Les candidats seront reçus au Bureau Fédéral du 5 Juin 2009.

f) Agents Sportifs

Roselyne BIENVENU propose un point à ajouter à l'ordre du jour du prochain Comité Directeur qui aura lieu les 15 et 16 mai 2009.

Accord du Bureau Fédéral

g) Ordre du Jour du Comité Directeur des 15 et 16 mai 2009

L'ordre du Jour est soumis à l'approbation du Bureau Fédéral.

h) Demande du Comité Départemental 79

Le Comité des deux Sèvres sollicite une dérogation pour que les clubs de Terves et La Chapelle puissent garder leur entente.

Pierre COLLOMB indique que cela relève de la Commission Juridique.

4. Organisations Diverses et Communication

a) Résultats Cholet Basket

Marie-Noëlle SERVAGE revient sur le parcours du club de Cholet Basket lors de l'Eurochallenge Men. Après avoir brillamment battu le club de BC Triumph (Russie), Cholet Basket s'est incliné en finale

Bureau Fédéral du 8 Mai 2009 4/5

face au Virtus Bologna Fiere. Les membres du Bureau Fédéral tiennent à féliciter le club de Cholet pour leur participation et leur engagement dans la compétition.

b) Equipes de France Masculines et Féminines

Jean-Pierre DE VINCENZI fait un rapide état des lieux de la situation des Equipes de France Masculines et Féminines :

- Cadettes : Défection d'une joueuse majeure suite à une fracture de fatigue.
- <u>U19 Filles</u>: le Championnat du Monde aura lieu à Bangkok. De nombreuses joueuses qualifiées sont issues du Centre Fédéral.
- <u>Sénior Filles</u>: une partie de l'Equipe est en stage à Bourges. L'objectif principal est l'individualisation du travail.
- <u>Cadets</u>: ils viennent de vivre deux tournois difficiles. Cette équipe manque de constance et spécialement dans le secteur de l'adresse. Il manque principalement un leadership et du vécu. En outre les cadets vont participer aux Jeux Olympiques de la Jeunesse.
- Juniors: ils ont gagné le Tournoi de Vilagarcia de Arousa en Espagne. Cependant il faut noter que les équipes de Turquie, Lituanie et Serbie étaient absentes de la compétition. Cette équipe doit avoir absolument de l'ambition. Le Championnat du Monde aura lieu en Nouvelle-Zélande mais il subsiste des problèmes de participation de certains joueurs.
- <u>U20 Garçons</u>: pour disputer les Championnats d'Europe l'Equipe se rendra en Grèce.
- <u>Séniors</u>: les 29 joueurs qui composent le groupe France ont signé la charte d'engagement moral. Dans quelques semaines la liste des 15 sélectionnés sera divulguée.

Jean-Pierre SIUTAT fait le point sur la venue de l'Equipe de France Senior Masculine à Pau dans le cadre des qualifications au Championnat d'Europe. Un point est fait toutes les semaines entre la FFBB, le CD 40, le CD 64 et la Ligue Aquitaine. Il en ressort une réelle envie de créer un événement de grande envergure et festif.

5. Questions Diverses

Jean-Marc JEHANNO souhaite préciser que le club de Boulazac pose des réserves sur les matchs car ils n'ont pas de centre de formation agréé. De ce fait ils ne peuvent pas prendre en charge des stagiaires et aspirants

Sophie GABORY souhaite savoir quand le Calendrier Administratif sera disponible.

Marie-Noëlle SERVAGE lui précise que cela sera à partir du 5 juin 2009, après validation du calendrier FIBA.

Rémy GAUTRON informe les membres du Bureau Fédéral que le budget alloué pour la ville de Metz pour l'organisation des Championnats d'Europe U18 est loin de ce qui avait été prévu.

Jean-Pierre DE VINCENZI : une inscription au Répertoire National des Certifications Professionnelles au nom de la FFBB a été tentée. Le dossier est en cours d'étude pour obtenir le Certificat de Qualification Professionnelle.

Marie-Noëlle SERVAGE expose la demande de réexamen par la Chambre d'Appel formulée par le club de la Plaisançoise à propos d'une erreur d'arbitrage.

Le Bureau Fédéral refuse la demande de réexamen.

Daniel BES propose la création d'une Commission ou la nomination d'une personne chargée de traiter l'ensemble des réclamations parvenant à la FFBB.

Patrick COLLETTE remercie la FFBB pour son invitation au Bureau Fédéral.

Prochaine réunion du Bureau Fédéral vendredi 5 Juin 2009 à 17h00 au siège de la FFBB

Bureau Fédéral du 8 Mai 2009 5/5